



La Parole du Rav Brand

La Mitsva des Téfilin est mentionnée à quatre reprises: les passages Kadesh li kol békhor et Véhaya ki Yéviakha dans Parashat Bo, le Chéma Israël dans Vaét'hanane, et Véhaya im chamoia dans Parashat Ekev. On les écrit dans cet ordre sur des parchemins que l'on insère dans deux boîtiers. On attache ensuite l'un sur le bras et on pose l'autre sur la tête. Sur celui de la tête est dessinée en relief la lettre Shin, mais pas sur celui du bras. Le boîtier de la tête est composé de quatre compartiments, contenant chacun un des quatre parchemins, tandis que celui du bras ne comporte qu'un espace, dans lequel on insère un parchemin, contenant les quatre passages, qu'on appelle aussi Parashiot. En étant face à un homme portant les Téfilin, nous pourrions « lire » les Parashiot de droite à gauche selon l'ordre de la Torah ; on lirait d'abord les deux premières, Kadesh li kol békhor et Véhaya ki yéviakha, puis les deux dernières, Chéma et Véhaya im chamoia (selon Rachi). Quant à celui qui porte les Téfilin, l'ordre de lecture est inversé ; à sa droite, il croisera le parchemin de Véhaya im chamoia et Chéma (selon Rachi), puis il lira Véhaya ki yéviakha et Kadesh. Tous ces détails sont essentiels et si l'on inverse ne serait-ce qu'un détail, on n'accomplit pas la Mitsva (Mena'hot 36). Pourquoi est-il important que celui du bras ne comporte qu'un seul compartiment et sans le Shin, alors que celui de la tête en comporte quatre, et en plus avec le Shin ? Aussi, pourquoi l'ordre des parchemins dans les compartiments est-il obligatoire ?

En fait, la fonction des Téfilin de la main et de la tête n'est pas identique, et les contenus des quatre passages non plus. Les Téfilin de la tête doivent être visibles, et ce même pour les non-juifs. Le Shin représente le Shin du nom de D-ieu, et lorsque les nations voient le nom de D-ieu évoqué sur le juif, elles le craignent, (Ménahot 36). Sur les Téfilin de la main ne figure pas le Shin, car les nations ne doivent pas les voir, (idem).

Les paragraphes Kadesh et Véhaya ki yéviakha se ressemblent fortement, car ils mentionnent tous deux la sainteté du premier né, le jour de la sortie d'Egypte, lors duquel eut lieu la plaie des premiers-nés, la promesse de la terre d'Israël aux Patriarches et au peuple juif. (Chémot 13, 1-16). La sainteté des premiers-nés vient du fait, qu'Israël est appelé l'aîné du Saint béni Soit-Il. Moché l'a exprimé au début de sa discussion avec Pharaon, (Chémot, 4, 22). L'aîné est le premier des enfants à connaître son père, ainsi Israël fut le premier des peuples à connaître le Saint béni Soit-Il. Conçu dans le corps de sa mère dans l'obscurité, le fœtus est ensuite poussé vers la vie et la lumière, grâce aux contractions.

Le peuple juif fut conçu en Egypte dans l'obscurité, et en fut délivré grâce aux souffrances endurées par les égyptiens, les dix plaies. Les nations suivront les juifs lors du dévoilement du Messie ; toutes les nations seront prises de souffrances, elles « naîtront » et reconnaîtront D-ieu. Moché ordonna à Pharaon de libérer le peuple d'Israël, l'aîné d'Hachem, pour qu'il puisse Le servir, et prévint Pharaon que s'il ne le relâchait pas, les premiers-nés d'Egypte mourront, et c'est ce qui arriva.

Dans les passages du Chéma et de Véhaya im Chamoia, ne sont mentionnées ni la sainteté des premiers-nés, ni la sortie d'Egypte, ni la plaie des premiers-nés. Le Chéma contient l'acceptation de la Royauté divine et le commandement de sanctifier le Nom divin (Dévarim 11,13-21). Le Véhaya im Chamoia contient l'ordre d'accomplir tous les commandements, et une menace d'exil en cas de manquement.

Les Téfilin de la tête ont plusieurs compartiments et parchemins, car le non-juif se tenant en face du juif et qui lit les textes, par une lecture métaphysique, doit impérativement les assimiler dans cet ordre. De Kadéché et Véhaya ki yéviakha, il apprendra que le peuple juif est le fils aîné de D-ieu, à qui Il a promis la terre d'Israël. Dans ces textes ne figurent ni le devoir des juifs à accomplir les préceptes de la Torah, ni de menace d'exil, car les nations doivent respecter le peuple juif comme aîné de D-ieu, et reconnaître sa propriété sur la terre d'Israël sans conditions. Ensuite, le non-juif lira le Chéma et Véhaya im Chamoia, afin qu'il connaisse la foi du juif et son obligation d'accomplir Ses ordres, afin de ne pas déranger le juif dans son investissement.

Toutefois, le juif portant les Téfilin sur sa tête, commence à les lire de sa droite vers sa gauche. Se tenant en face du non-juif, il apprend en premier lieu qu'il doit accomplir les préceptes même devant les non-juifs, puis il lit le Chéma qui lui apprend à se tenir prêt à donner sa vie pour D-ieu. Ce n'est que dans un deuxième temps que le juif apprend qu'il fait partie du peuple chéri de D-ieu, qu'il a reçu la terre d'Israël, malgré une menace d'exil en cas de non-respect des lois. Quant aux Téfilin du bras, ces quatre Parashiot y sont écrites sur un même parchemin et ne sont visibles que par le juif. En effet, ce dernier doit les lire sans interruption, car pour le juif, elles forment une seule entité. Il commence par Kadesh et Véhaya ki yéviakha la sanctification des premiers-nés et le don de la terre d'Israël, puis l'acceptation du joug Divin dans Chéma ainsi que les préceptes de la Torah dans Véhaya im Chamoia.

Rav Yehiel Brand

Pour aller plus loin...

- 1) Dans la plaie des sauterelles, pourquoi avaient-elles un tel appétit ? (10-5)
- 2) Qu'est-ce que Moché a attaché à son bâton lors de la plaie des sauterelles ? (10-12)
- 3) Quand est-ce que les sauterelles se sont reposées ? (10-14)
- 4) Rabbénoù Bé'hayé nous rapporte au nom de Rabbénoù 'Hananel un fait extraordinaire concernant les sauterelles en Égypte aujourd'hui, lequel ?
- 5) Selon Rabbénoù Tam, une certaine catégorie de juifs non-circoncis peut malgré tout manger le Korban Pessah, laquelle ?

Mordekhaï Guetta

Pour recevoir chaque semaine Shalshélet news par mail :
shalshélet.news@gmail.com

La Paracha en Résumé

- Hachem demande à Moché de retourner voir Paro pour le prévenir que s'il ne renvoie pas les Béné Israël, des sauterelles envahiront le pays.
- Les plaies des sauterelles et de l'obscurité s'abattent coup sur coup en Egypte après que Paro ait endurci son cœur.
- Moché prévient Paro que Hachem tuera tous les premiers-nés à la moitié de la nuit.
- Hachem prépare la sortie d'Egypte en apprenant aux Béné Israël les Halakhot du Korban Pessa'h qui serviront également pour les générations à venir.
- La moitié de la nuit sonna et Hachem tua tous les premiers-nés. Les égyptiens poussèrent les juifs dehors.
- 600000 hommes sortirent d'Egypte au petit matin, leurs pâtes sur leurs épaules, accompagnés des femmes, enfants et troupeaux.
- Le 15 Nissan 2448, l'épisode juif en Egypte prend fin. Il dura 430 ans à partir du moment où Hachem a annoncé à Avraham que ses enfants seraient exilés en Egypte.

Halakha de la Semaine

Les Pessouké Dezimra

1) Les sages nous enseignent que l'on doit d'abord faire des louanges au créateur avant de commencer sa tefila c'est pour cela qu'ils ont institué les " Pessouké Dézimra ". [Guemara Berakhot page 32]

2) Baroukh Chéamar a été institué par les "gens de la Grande Assemblée " selon une page qui est tombée du ciel où figurent 87 mots et il faut le réciter debout en chantonnant un peu avec ferveur [Caf Ha'haïm au nom du Tour].

3) Après avoir récité "Baroukh chéamar", on s'assoit pour dire le psalme "Mizmor Léto'da". Il faut le lire en chantonnant un peu car plus tard, c'est le seul chant qui subsistera [caf ha'haïm 51.48].

4) On ne lit pas les Pessouké Dézimra trop rapidement car comme son nom l'indique ce sont des versets de louanges à Hachem [Choul'han Aroukh siman 51.9].

5) Nos sages enseignent : (Guemara Berakhot page 4) : " Tout celui qui récite Achré 3 fois par jour (avec ferveur) est sûr d'avoir une place dans le " Olam Haba " . C'est pour cela qu'ils ont institué de dire 2 fois Achré le matin et une fois avant minha .

David Cohen

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est un fruit rouge.
Il est le magicien de mon 2nd.
Cléopâtre est célèbre pour mon 3ème.
A bon entendeur salut s'applique à mon tout.

Jeu de mots

Bizarre que la chute de neige n'apparaisse pas dans les faits divers.

Devinettes

- 1) A l'époque de quel prophète y a-t-il eu une formidable invasion de sauterelles ? (Rachi, 10-14)
- 2) A qui Hachem avait-il promis que les Bené Israël sortiraient d'Égypte avec de grandes richesses ? (Rachi, 11-2)
- 3) Quel est le premier mois de l'année juive ? (Rachi, 12-2)
- 4) Que nécessitait le Korban Pessa'h en Égypte durant 4 jours avant sa Che'hita ? (Rachi, 12-6)
- 5) Concernant le Korban Pessa'h, la Torah a interdit de le manger en cassant un os. Quel os n'est pas considéré par cet interdit ? (Rachi, 12-46)

Enigmes

Enigme 1 :

Quel est le Amoud de Guemara qui ne contient pas de Guémara ?

Enigme 2 :

Vous avez 9 boules de métal indiscernables au toucher dont l'une est plus lourde que les autres. Vous disposez d'une balance traditionnelle à fléaux. Comment trouver la plus lourde en 2 pesées comparatives ?

Réponses N°64 – Vaera

Charade : Mot – Rat – Chat.

Enigme 1 :

Il s'agit de la sauterelle à l'époque où on savait reconnaître celles qui étaient Cacher.

Enigme 2 :

Avec la première affirmation j'ai 8 solutions :

1×1×36. 1×2×18. 1×3×12. 1×4×9. 1×6×6. 2×2×9. 2×3×6. 3×3×4.

Avec la deuxième affirmation, il ne sait toujours pas. Cela veut dire que le nombre de la somme se retrouve au moins 2 fois parmi les solutions précédentes.

Les seules qui correspondent à cela parmi les 8 solutions sont :

1+6+6=13. 2+2+9=13. Donc le numéro en face est 13.

Quand il dit que l'aînée est blonde c'est qu'il y a une aînée. Donc la solution est :

9 ans / 2 ans et 2 ans.

שבת שלום

Haftara

La sidra nous décrit les dernières plaies envoyées par Hachem, en vue de châtier l'Égypte pour son comportement à l'égard des hébreux. La Haftara traite également de la punition divine de l'Égypte par Nabukodonosor qui va détruire le pays et exiler ses habitants. Cette prophétie de Yirmiya expose le même sujet que la prédiction de Yé'hezkel, dans la haftara du chabbat précédent. L'Égypte disputait la domination du monde à la Babylonie, mais elle sera balayée par les forces du Roi Nabukodonosor. Les paroles de Yirmiya du Nord, il arrive ». Le prophète prédit que s'accomplirent dans la 27eme année de son règne, lorsque l'armée babylonienne envahit l'Égypte et mit en déroute le Pharaon Necho.

L'Égypte fut condamnée car son ange gardien dans les cieux a perdu de son pouvoir. En raison de son manque de courage, le Pharaon a laissé passer le temps pour entrer en guerre. Les égyptiens espéraient que Nabukodonosor n'oserait jamais envahir leur pays. Mais Yirmiya va soutenir le contraire, et Hachem va jurer « qu'il va venir » le Roi de Babel pour frapper l'Égypte, ce peuple orgueilleux et son pharaon qui se prétendait divin. L'empire égyptien est décrit « comme une belle génisse », permettant à ses nobles de vivre dans l'opulence. Mais cette génisse est destinée à l'abattoir «... l'égorgeur arrive les cris des égyptiens, au moment de leur défaite, seront amers ; ils se rendront compte qu'ils ne retrouveront jamais leur

puissance d'antan. Hachem allait punir le peuple égyptien pour les nombreuses épreuves qu'il avait fait subir aux bné Israël à travers les âges. La haftara s'achève sur la promesse d'Hachem qui demande à Jacob de ne pas avoir peur. Bien qu'il doive subir le châtiment des fautes qu'il a commises, ce sera en juste mesure. « Toi, n'aie crainte Mon serviteur Yaakov, parole d'Hachem, car Je suis avec toi ; même si Je détruisais toutes les nations parmi lesquelles Je t'ai dispersé, toi, Je ne te détruirai pas ; Je te châtierai avec équité, mais Je ne t'anéantirai pas complètement ». La prophétie de Yirmiya nous assure que le retour et la réhabilitation de notre peuple sont inéluctables.

A la Rencontre de notre Histoire

La Pologne garantit des droits aux Juifs

Bien qu'il existe des marchands juifs en Pologne dès le IXe siècle, les flux migratoires ne deviennent vraiment significatifs qu'à partir du XIIIe siècle lorsque de nombreux royaumes d'Europe occidentale décident de persécuter leur propre communauté juive : expulsions de France sous Philippe le Bel et d'Angleterre sous Édouard Ier, massacres de Juifs dans les villes du Saint-Empire romain...

Une Pologne bienveillante

La Pologne, qui pratique une politique de tolérance, apparaît alors comme un havre de paix pour ces réfugiés. Les rois polonais cherchent en effet à attirer des immigrés pour compenser un important déséquilibre démographique (500 000 habitants contre 15 millions dans les frontières du Saint-Empire romain) et développer le commerce et l'artisanat. Ainsi, Casimir III le Grand octroie aux Juifs de nombreux privilèges en 1334 et 1364. La charte de Kalisz leur garantit la liberté du commerce, le droit d'importer et d'exporter des biens et de prêter des biens mobiliers et immobiliers. Leurs traditions et leur patrimoine culturel sont aussi protégés tandis que dans le domaine de la justice, il est décrété que pour accuser un Juif d'un crime, il faut avoir les

témoignages de six personnes – trois Juifs et trois chrétiens.

En conséquence, les communautés juives commencent à croître à un rythme rapide, surtout à Cracovie, Sandomierz, Poznań et Kalisz. Cette prédilection pour les villes s'explique par les facilités qu'elles y trouvent pour développer leurs activités commerciales. Ladislas II Jagellon, qui devient roi de Pologne en 1386, poursuit cette politique d'attribution de privilèges pour attirer des colons juifs. Ils deviennent exonérés de l'impôt sur les cimetières et les synagogues et obtiennent le droit d'acheter des terres cultivées et des pâturages. Ils peuvent de la sorte diversifier leurs activités, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de l'artisanat.

Les conditions se dégradent

Toutefois, la montée en puissance simultanée de l'Église catholique et de la bourgeoisie génère face aux Juifs une certaine opposition qui devient, au XVIe siècle, relativement forte. Les bourgeois les perçoivent en effet comme des concurrents tandis que la noblesse, qui s'était endettée auprès de prêteurs juifs (le catholicisme a longtemps interdit le prêt à intérêt, considéré comme de l'usure), leur est de plus en plus hostile. Seule la Couronne continue de les protéger mais son pouvoir diminue au profit de la bourgeoisie et de l'aristocratie. La situation empire de façon

dramatique à partir de 1435, lorsque des Juifs de Wrocław sont accusés d'avoir pratiqué un meurtre rituel. En réaction, des émeutes se produisent et provoquent la mort de nombreux Juifs. Dix ans plus tard, le quartier juif de Cracovie est attaqué puis des maisons de Juifs sont incendiées à Poznań. Vers la fin du XVIe siècle, les Juifs sont chassés de Varsovie, de Cracovie et d'autres villes polonaises et sont privés de leurs privilèges.

Un nouveau

Cependant, le roi Alexandre Ier Jagellon se rend compte que du point de vue économique et commercial, les Juifs sont indispensables pour le développement de la Pologne. Leurs privilèges sont partiellement rétablis, une politique poursuivie par les derniers rois de la dynastie des Jagellons Sigismond Ier le Vieux et Sigismond II. Ainsi, en 1515, malgré l'opposition de la bourgeoisie et de la noblesse, les commerçants juifs et polonais sont mis sur un pied d'égalité et les émeutes contre les Juifs sont punies de la peine de mort. Les communautés juives acquièrent également plus d'autonomie et les rabbins obtiennent certaines compétences dans les domaines de l'administration et de la justice. Cette période de renouveau s'achève avec la mort de Sigismond II en 1572...

David Lasry

Recherche Paracha

Le passouk (12,15) "Car tout celui qui mangera du 'hamets, et sera retranché cette âme d'Israël"

De ce passouk nous apprenons que l'interdit de consommer du pain a été ordonné aux Bené Israël déjà AVANT qu'ils sortent d'Égypte.

Ceci est a priori une contradiction avec ce que nous lisons dans la Hagada "Chelo Hispik Betsekam Lea'hmits..." à savoir que les Béné Israël sont sortis si vite que leur pâte n'a pas eu le temps de lever. Cela implique que les Béné Israël ont essayé de faire du pain alors que cela leur avait été interdit et que ce sont les égyptiens eux-mêmes qui les ont empêchés de laisser le pain lever comme le dit Rachi (passouk 34). Donc sans l'intervention des égyptiens les Béné Israël auraient transgressé le commandement divin ?

La réponse se trouve dans le Ran sur Massékhet Pessa'him 25b. (Le Ran se trouve dans les colonnes autour du Rif dans Pessa'him)

Question à Rav Brand

On m'a expliqué que je ne pouvais pas rentrer dans un centre commercial Chabbat de peur qu'une personne pense que je vais transgresser Chabbat.

Mais si je vois un juif manger à l'extérieur un hamburger avec fromage Parvé, je peux me dire que c'est du Mc do...

son chemin et que les gens pourraient l'interpréter ainsi, il n'y a pas d'interdiction de passer. Dans le cas contraire, le passage serait interprété par ceux qui le voient comme une visite commerciale, ce qu'il faut éviter.

Celui qui voit quelqu'un manger à l'extérieur un pain avec du fromage, n'a pas de raison de le soupçonner, c'est alors permis. Si le passage du centre commercial pouvait correspondre logiquement à

Rav Yehiel Brand

Comprendre sa Téfila

Durant la récitation de la brakha du Yotser, nous pouvons y trouver un couplet où nous adressons une louange à Hachem: Lake-I Baroukh. Cette partie de la Téfila est en réalité initialement prononcée par les anges. Essayons de comprendre le sens de ce texte :

- **Lake-I Baroukh néïmot iténou** (Au D. Béni, des mélodies, ils attribueront) : Le Zohar Hakadoch nous enseigne que le mot "Ke-I" est un des noms de Hachem, qui est celui avec lequel Il fait du 'Hessed. Ce nom a également une signification de puissance. Ainsi, nous louons Hachem car Il déverse sur nous Son 'Hessed sans limites.
- **Ki Hou lévado, marom vékadoch** (Car Il est Seul (à agir), est élevé et saint) : Le Ets Yossef explique qu'un roi de chair et de sang est différent de Hachem. Un roi humain fait l'étalage de toute sa puissance par l'intermédiaire de ses serviteurs, ce qui n'est pas le cas de Hachem qui dirige ce monde Seul, sans avoir besoin de personne. Le Rav Dessler ajoute qu'il n'y a aucune opposition à Sa domination.
- **Poël guévouroto** (Il accomplit des faits vaillants) : Il agit avec rigueur (din).
- **Ossé 'hadachot** (Il fait des nouveautés) : Il renouvelle ce monde au quotidien, en d'autres termes, Il donne chaque jour de nouvelles forces à chacune de Ses créatures.
- **Baal mil'hamot** (Il est maître des guerres) : Il met en place une justice, et attribue des punitions.
- **Zoré tsédakot matsmiah yéhouot** (Il sème des grâces, fait pousser des rédemptions) : Le Ets Yossef explique que chaque bonne action faite est semée par Hachem, et celui qui aura réalisé cette mitsva pourra bénéficier des fruits dans le monde futur. Le Gaon de Vilna explique pour sa part que Hachem "prend" cette bonne action réalisée, la fait fructifier, et en fait bénéficier le monde entier.
- **Boré réfoout** (Crée des guérisons) : Il est Le Seul et unique à pouvoir soigner une personne de ses maladies.
- **Nora téhilot adone haniflaot** (redoutable à louer, maître des merveilles) : Le sefer Vayifga bamakom explique que lorsque nous réalisons la grandeur de Hachem, nous Lui adressons une louange, or, à Ses yeux, ceci n'est pas une si grande chose. Ainsi, il s'installe chez nous un sentiment de crainte.
- **Hamé'hadèch bétouvo békhol yom tamid maassé béréchit** (Il renouvelle dans Sa bonté chaque chose de ce monde au quotidien): Sans le maintien du monde réalisé par Hachem en permanence, ce monde retournerait comme avant la création, au Tohou Vavohou.

(Source : Talalei Orot)

Yehezkel Taieb

La Force de la Prière

Léïlouï Nichmat Gavriel Ben Yehoudit

Nous vivons dans ces Parachiot, les étapes qui ont conduit les Béné Israël à sortir d'Égypte. Tout d'abord, l'arrêt de l'esclavage, puis les 10 plaies et enfin la sortie et la traversée de la mer.

Mais quel est réellement le déclencheur de ce processus de libération ? A quel moment Hachem décide de délivrer Son peuple ?

Nous citons dans la Hagada le verset : « Et ce fut après de nombreux jours, le roi d'Égypte mourut, et les Béné Israël soupirèrent à cause **du travail**, ils crièrent et leur prière monta vers Hachem à cause **du travail** » (Chémot 2,23). Il semble de ce passouk que leur prière redoubla d'intensité à ce moment-là, mais n'avaient-ils pas déjà eu l'occasion de prier en 210 ans d'esclavage ?! En quoi cette Téfila diffère-t-elle des autres ? De plus, pourquoi

cette insistance sur la notion de travail ? Même s'il est clair que l'esclavage s'était intensifié, les années passées n'étaient pas non plus de tout repos ? Quel est donc ce **travail** dont nous parlons ici ?

Le 'Hida explique (Sim'hat Haréguel) le passouk de Dévarim (26,6) « Et les Egyptiens nous maltraitèrent, ils nous opprimèrent et nous donnèrent de lourds travaux ». Le terme "Vayaréou" peut être interprété dans le sens de 'Réout' : amitié. Les Egyptiens commencèrent à faire travailler les juifs par des propos chaleureux et amicaux. Il s'agissait au début de participer à des travaux d'intérêt général qui seraient même rémunérés. Ainsi, même lorsque l'esclavage devint très difficile, la prière des Béné Israël visait uniquement à obtenir un allègement de leur souffrance mais pas à chercher à sortir complètement de cet

état. Leur souci de plaire à leur maître était dominant. Leur soumission physique et spirituelle était telle qu'ils n'aspiraient même pas à s'extraire de cette condition d'esclave.

Jusqu'au jour où ils prièrent différemment. A la mort de Paro, ils soupirèrent "à cause du travail". (C'est peut-être la mort de ce dernier qui brisa une partie de ce lien.) Ils prièrent conscience alors, que c'est l'ensemble de leur condition d'esclave en Égypte qui n'était plus possible. Ils rêvaient à présent de devenir esclave d'Hachem et plus de Paro. En cherchant à se libérer de cette attache à l'Égypte, ils donnèrent à leur prière une puissance décuplée. C'est là, que démarre véritablement le processus de leur délivrance. C'est parfois en visant beaucoup plus haut dans sa prière que l'on comprend que tout peut devenir possible. (Darach David)

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein



Yé'hriel est un bon Juif qui met plein d'enthousiasme à faire les Mitsvot. Par un beau matin, son voisin Chalom arrive avant lui à la synagogue et s'installe pour mettre ses Tefilin. Pour cela, il enlève sa belle Rolex et la pose sur sa table. Yé'hriel, à peine arrivé, s'empresse lui aussi de mettre son Talit et s'en enveloppe avec tout l'enthousiasme qu'il peut en l'envoyant de tous les côtés avec force. Habitué, son voisin Chalom s'écarte le plus possible pour ne pas être blessé. Mais tout d'un coup, ce dernier entend le bruit de sa luxueuse montre tomber par terre. Chalom se tourne alors vers Yé'hriel et lui dit: "Regarde donc ce que tu as fait avec ton Talit. Tu dois maintenant me rembourser". Mais Yé'hriel dément fermement en déclarant que ce n'est pas lui qui a fait tomber la montre. Il ajoute d'ailleurs qu'il n'y a aucune preuve ou témoin mais dans le cas où quelqu'un lui prouverait que c'est lui, il paierait avec joie. La dispute continue et dérange la Tefila jusqu'à ce qu'un fidèle ramasse la Rolex, la repose à sa place et leur propose de rejouer la scène pour savoir si c'est vraiment Yé'hriel qui l'a faite tomber. Yé'hriel remet alors de son Talit et patatras la montre refait une chute. Tout le monde est heureux : la Tefila va enfin pouvoir reprendre...mais...c'est mal connaître Yé'hriel qui n'a pas dit son dernier mot. Il déclare maintenant que l'expérience

n'est aucunement une preuve et qu'il est fort possible que pour la première fois ce n'était pas lui le fautif. Qui a raison ?

La Guemara Nida (5b) nous enseigne que si une personne s'enveloppe de son Talit sur la voie publique alors qu'il y a un rampant (impur) à ses côtés et qu'elle a un doute si son Talit a touché ou non le rampant alors le Talit reste pur. En effet, les 'Ha'hamim ont statué que le doute d'impureté sur la voie publique n'est pas suffisant pour rendre impur. Rachbag n'est pas du même avis et demande que la personne recommence à s'habiller de son Talit pour voir si celui-ci touche ou non le rampant. A cela, 'Hakhamim lui répondent qu'il n'y a aucune preuve puisqu'il est possible que le Talit touche une fois et pas l'autre. En s'appuyant sur 'Hakhamim, on pourra apprendre de cette Guemara que Yé'hriel, n'ayant contre lui qu'un doute et pas de véritable preuve, ne sera pas tenu de rembourser Chalom. En effet, dans les affaires pécuniaires, il y a un grand principe qui est que celui qui veut faire sortir de l'argent à son ami se doit de lui ramener une preuve. Mais le Rav Zilberstein nous dit que si Yé'hriel veut s'acquitter au niveau du Tribunal Céleste, il doit rembourser Chalom car même si la reconstitution des faits n'est pas une preuve irrévocable, celle-ci permet tout de même d'arriver à de fortes présomptions.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

" et mourra tout premier-né dans le pays d'Égypte depuis le premier-né de Pharaon qui est assis sur son trône jusqu'au premier-né de la servante..." [11, 5]

Sur ce verset, Rachi écrit : "jusqu'au premier-né des prisonniers..."

On pourrait se poser les questions suivantes :

1. Pourquoi Rachi dit sur ce verset "jusqu'au premier-né des prisonniers" alors qu'ici il est uniquement marqué "jusqu'au premier-né de la servante" ? En effet, c'est seulement plus loin [12, 29] qu'il est écrit "jusqu'au premier-né des prisonniers" (Voir Sifté 'Hakhamim).

2. Juste après, Rachi explique que Hachem annonce que vont mourir les premiers-nés compris entre Pharaon et la servante. Or, Rachi écrit plus loin que la servante est au-dessus du prisonnier. En suivant cette logique, les prisonniers ne devraient donc pas être inclus dans le décret. Alors pourquoi leurs premiers-nés sont-ils morts aussi ?

3. Juste avant, Rachi explique que si Moché a dit "environ 'Hatsot" alors qu'en réalité le décret aura lieu à 'Hatsot précisément c'est de peur que les Egyptiens n'aient pas la bonne heure et disent à Moché qu'il a menti. Mais voilà que juste après, il ne craint pas de leur annoncer que les premiers-nés qui mourront seront compris entre Pharaon et la servante, alors qu'en réalité les premiers-nés des prisonniers sont morts aussi. Comment comprendre ce "paradoxe" ?

On pourrait répondre de la manière suivante :

La conception des servantes dans la Torah n'est pas la même chez les Egyptiens. En effet, pour les Egyptiens, les serviteurs/servantes ont un statut très bas et très

dégradant alors que dans la Torah, les serviteurs/servantes sont respectés. C'est donc justement pour ne pas que les Egyptiens disent que Moché a menti que ce dernier s'adresse à eux en disant "depuis le premier-né de Pharaon ... jusqu'au premier-né de la servante". En effet, étant donné que les servantes ont le statut le plus bas chez les Egyptiens, les prisonniers sont inclus entre les servantes et Pharaon, et donc leurs premiers-nés mourront. Mais plus loin, lors du passage relatant la réalisation du décret, la Torah dit "jusqu'aux premiers-nés des prisonniers" car en vérité ce sont les prisonniers qui ont le statut le plus bas. En ce sens, les premiers-nés des servantes sont inclus dans le décret et c'est donc pourquoi Rachi ne précise que plus loin que les servantes ont un statut supérieur à celui des prisonniers. Ici, lorsqu'on s'adresse à Pharaon, on ne fait que s'adapter à son point de vue qui est que les prisonniers ont un statut supérieur à celui des servantes. Ici, on aurait pu se tromper et dire que, lors de l'annonce de Hachem à Pharaon, les premiers-nés des prisonniers n'étaient pas inclus dans le décret (ce qu'on aurait même pu justifier en disant que les prisonniers ne méritent pas d'être punis car ils n'ont pas asservi les Béné Israël), c'est donc pour cette raison que Rachi dit précisément "jusqu'au premier-né des prisonniers". De là Rachi nous apprend en effet, que les prisonniers étaient bien inclus dans le décret depuis le début et Rachi nous en donne la raison pour ne pas que les Egyptiens disent que c'est la divinité des prisonniers qui les a vengés et qui a donc puni les Egyptiens.

Mordekhai Zerbib